

LA PROCÉDURE D'ADMISSION

1

La demande d'admission est formulée par l'adulte en situation de handicap et/ou son représentant légal auprès de la MDPH *[cocher «orientation reclassement professionnel» et «SAVS ADIPH»]*.

Il faut également avoir un contrat de travail et être issu d'un Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT), Institut Médico Professionnel (IMPro) ou Entreprise Adaptée (EA).

2

Orientation par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

3

Un rendez-vous est fixé avec la personne afin de définir le niveau d'accompagnement nécessaire (en fonction des besoins exprimés et des besoins repérés).

L'admission est ensuite prononcée par le SAVS de l'ADIPH.

L'adulte en situation de handicap devra alors remplir et signer le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC).

PLATEFORME



**Insertion Socio-Professionnelle
des Personnes Handicapées
vers et dans l'Emploi
en milieu ordinaire de travail
en Lot et Garonne**

ADMISSION :

- Travailleur handicapé RQTH
- Orientation MDPH

PROJET :

- Remobilisation pour un projet d'emploi accompagné en milieu ordinaire de travail
- Travail de réseaux et partenariat Services Publics de l'emploi
- Mise en relation Employeur / Employé
- Accompagnement et suivi dans l'emploi



ADIPH 47

10 rue Albert Ferrasse 47550 BOÉ
05 53 66 54 94 - 07 67 39 79 44

adiph.47@orange.fr
n.enjalbert@orange.fr

© Impression MPS PubliCité 05 53 66 55 50 - Mazin Ne pas jeter sur la voie publique

Accompagner
vers
l'autonomie



Service d'Accompagnement à la Vie Sociale



ADIPH 47

Association Départementale d'Insertion
des Personnes Handicapées de Lot-et-Garonne



ADIPH 47

L'association ADIPH 47 est née suite à la réflexion menée par différentes associations :

- l'ALGEEI (Association Laïque de Gestion d'Établissements d'Éducation et d'Insertion),
- l'AMAT (Association Mutuelle d'Aide par le Travail),
- l'Amicale Laïque d'Agen,
- l'ANDP (Association Notre Dame de Pitié),
- l'ESSOR,
- Solidar'hom.

LE SAVS ADIPH 47

L'ADIPH 47 a créé un SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) qui s'adresse aux adultes en situation de handicap manifestant le désir de vivre ou vivant déjà en autonomie.

La personne doit être reconnue « en situation de handicap » par la CDAPH et ainsi bénéficier d'une décision d'orientation SAVS.

Elle doit en outre être titulaire d'un contrat de travail.

Art. D.312-155-5 du Code de l'action sociale et des familles
« Les services d'accompagnement à la vie sociale ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité ».

L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le SAVS accompagne ses bénéficiaires dans les actes de la vie courante dans une démarche d'autonomie. Avec l'aide d'un travailleur social, un **projet personnalisé** d'accompagnement est construit.

- Permettre ou favoriser les **moyens de maintenir et/ou développer son autonomie** sociale, scolaire, professionnelle...



- Orienter, guider et soutenir cette personne aussi bien dans la vie quotidienne que dans l'organisation de ses loisirs.

- Permettre l'accès aux **droits fondamentaux** : accès aux soins, au logement, à la culture, aide dans les démarches professionnelles en collaboration avec les services d'insertion.

- Aider à l'**accomplissement d'un projet personnel** dans le respect de la liberté du bénéficiaire.
- Proposer un soutien familial...

Association Départementale d'Insertion des Personnes Handicapées de Lot-et-Garonne

L'ÉQUIPE

Afin de répondre à vos besoins, l'ADIPH 47 met à votre disposition une équipe de travailleurs sociaux intervenant sur le territoire :

- deux Éducateurs Spécialisés
- une secrétaire comptable
- un coordonnateur

Nos interventions se font essentiellement **au domicile des personnes** mais nous sommes également disponibles sur rendez-vous au bureau de l'ADIPH.

